

**RÉPUBLIQUE FRANCAISE**  
**LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ**

Département de  
**SEINE ET MARNE**

**DEL2023\_0031**

Arrondissement de  
**TORCY**

**COMMUNE DE NOISIEL**

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**des délibérations du Conseil Municipal**

Canton de **CHAMPS-SUR-MARNE**

**SÉANCE ORDINAIRE VENDREDI 24 MARS 2023,**  
*L'an deux mille vingt trois, le vingt quatre mars, à 19h00,*

*Le Conseil municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 17 mars 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, mairie principale, sous la présidence de M. VISKOVIC, MAIRE.*

**PRÉSENTS** : M. VISKOVIC, M. TIENG, Mme NEDJARI, M. FONTAINE, Mme TROQUIER, M. RATOUCHEIAK, Mme JEGATHEESWARAN, Mme SABOUNDJIAN, M. MAYOULOU-NIAMBA, M. DUJARDIN DRAULT, Mme VISKOVIC, Mme SAKHO-CAMARA, Mme ROTOMBE, Mme VICTOR-LE ROCH, M. BRICOGNE, M. TRIEU, Mme RAJAONAH, M. ROSENMANN, M. DOTE, Mme JULIAN, M. TATI, M. BEGUE, Mme MONIER, M. KONTE, M. CASSE, M. FEURTE.

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS** : Mme NATALE, qui a donné pouvoir à Mme ROTOMBE ; M. ABOUDOU, qui a donné pouvoir à M. ROSENMANN ; Mme DAGUILLANES qui a donné pouvoir à Mme MONIER ; Mme SAFI, qui a donné pouvoir à MAYOULOU-NIAMBA ; M. BOUTET, qui a donné pouvoir à M. CASSE.

**ÉTAIENT EXCUSES** : M. DRAME, Mme PERUGIEN.

*Soit 31 élus présents ou représentés (quorum fixé à 17 élus présents ou représentés).*

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M. BEGUE

**1) DÉMISSIONS ET INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2121-4 relatif à la démission des conseillers municipaux,

**VU** les articles L228 et L270 du Code électoral relatifs aux modalités de remplacement du conseiller municipal élu dont le poste est devenu vacant

**VU** le courrier daté du 14 février 2023 et reçu par courrier recommandé en mairie en date du 20 février 2023, par lequel, conformément aux dispositions de l'article L2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Florence RENIER, élue sur la liste « Noisiel citoyen » a présenté sa démission du Conseil municipal,

**CONSIDÉRANT** que cette démission est devenue effective à la réception du courrier le 20 février 2023,

**VU** le courrier daté du 15 février 2023 et reçu par courrier recommandé en mairie en date du 21 février 2023, par lequel, conformément aux dispositions de l'article L2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Chantal GUERIN, élue sur la liste « Noisiel citoyen » à la suite de Mme RENIER, a présenté sa démission du Conseil municipal,

**CONSIDÉRANT** que cette démission est devenue effective à la réception du courrier le 21 février 2023,

**CONSIDÉRANT** qu'il appartient au maire, conformément à l'article L270 du code électoral, de pourvoir au remplacement du siège de conseiller municipal devenu vacant pour l'installation du candidat venant immédiatement après le dernier élu de la liste concernée,

**CONSIDÉRANT** que le candidat suivant sur la liste « Noisiel citoyen » est M. Clément FEURTE, domicilié au 28 allée René Descartes à Noisiel,

**ENTENDU** l'exposé de M. VISKOVIC, MAIRE,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,**

**PREND ACTE** de la démission de Mesdames Florence RENIER et Chantal GUERIN et de l'installation de Monsieur Clément FEURTE, né le 21 mars 1990 à Coulommiers, domicilié 28 allée René Descartes à Noisiel, dans ses fonctions de conseiller municipal,

**DIT** que Monsieur Clément FEURTE figure ainsi au 33<sup>e</sup> rang du nouveau tableau du Conseil Municipal.

**DIT** que le tableau du Conseil Municipal annexé à la présente délibération est modifié en conséquence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être aussi saisi par l'application informatique télé-recours citoyens, accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

### POUR EXTRAIT CONFORME

Signé électroniquement par : Mathieu Viskovic

Date de signature : 28/03/2023

Qualité : Maire de Noisiel



The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MAIRIE DE NOISIEL' at the top, '1961' at the bottom, and a central emblem featuring a bird (possibly an eagle or falcon) with its wings spread, perched on a branch. The stamp is partially obscured by the signature.

# TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du conseil municipal

**33**

(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales – CGCT)

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-7-2 et du second alinéa de l'article L. 2113-8-2 du CGCT, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé :

- 1° Par la date la plus ancienne de leur élection intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;
- 2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;
- 3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints (art. R. 2121-2 du CGCT).

Fonction <sup>1</sup>	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste (en chiffres)
Maire	M	VISKOVIC Mathieu	07/09/1979	15/03/2020	1897
Premier adjoint	M	TIENG Sithal	29/03/1949	15/03/2020	1897
Deuxième adjoint	Mme	NEDJARI Chérifa	17/11/1956	15/03/2020	1897
Troisième adjoint	M	FONTAINE Alain	06/07/1961	15/03/2020	1897
Quatrième adjoint	Mme	TROQUIER Corinne	22/06/1961	15/03/2020	1897
Cinquième adjoint	M	RATOUCHNIAK Patrick	27/11/1958	15/03/2020	1897
Sixième adjoint	Mme	JEGATHEESWARAN Chirani	12/05/1995	15/03/2020	1897
Septième adjoint	Mme	SABOUNDJIAN Magaly	21/10/1984	15/03/2020	1897
Huitième adjoint	M	MAYOULOU NIAMBA Mieri	27/07/1979	15/03/2020	1897
Neuvième adjoint	M	DUJARDIN DRAULT Nicolas	01/05/1995	15/03/2020	1897
Conseiller	Mme	MONIER Marie-Rose	24/01/1945	15/03/2020	1897
Conseiller	Mme	ROTOMBE Claudine	05/03/1946	15/03/2020	1897
Conseiller	Mme	DAGUILLANES Lydie	04/12/1946	15/03/2020	1897
Conseiller	M	BEGUE Gérard	24/04/1950	15/03/2020	1897
Conseiller	Mme	JULIAN Patricia	04/03/1957	15/03/2020	1897
Conseiller	M	ROSENMANN Michel	09/08/1957	15/03/2020	1897
Conseiller	Mme	NATALE Pascale	25/06/1959	15/03/2020	1897
Conseiller	M	TRIEU Du Hon	29/11/1960	15/03/2020	1897
Conseiller	Mme	CAMARA-SAKHO Massogbe	07/09/1962	15/03/2020	1897
Conseiller	M	ABOUDOU Mohamed	13/04/1965	15/03/2020	1897
Conseiller	M	TATI Yvon	19/03/1967	15/03/2020	1897
Conseiller	M	DOTÉ Yvon	31/03/1973	15/03/2020	1897
Conseiller	Mme	RAJAONAH Valérie	12/08/1973	15/03/2020	1897
Conseiller	M	BRICOGNE Florian	28/08/1975	15/03/2020	1897
Conseiller	Mme	VICTOR – LE ROCH Carline	14/09/1975	15/03/2020	1897
Conseiller	Mme	NAMUJIMBO SAFI Vanessa	20/06/1990	15/03/2020	1897
Conseiller	Mme	VISKOVIC Douniazadde	23/09/1992	15/03/2020	1897
Conseiller	M	BOUTET Emmanuel	09/03/1974	15/03/2020	49
Conseiller	Mme	PERUGIEN Laëtitia	30/10/1980	15/03/2020	37

<sup>1</sup> Préciser : maire, adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint) ou conseiller.

Conseiller	M	DRAME Marcus	09/11/1984	15/03/2020	370
Conseiller	M	KONTE Boubacar	26/08/1958	18/12/2020	1897
Conseiller	M	CASSÉ Damien	17/09/1988	18/05/2022	497
Conseiller	M	FEURTE Clément	21/03/1990	21/02/23	497

Cachet de la mairie :

Certifié par le maire,

A Noisiel, le 24 mars 2023



*Mathieu Boudic*